

*Vu Original
à 10 francs*

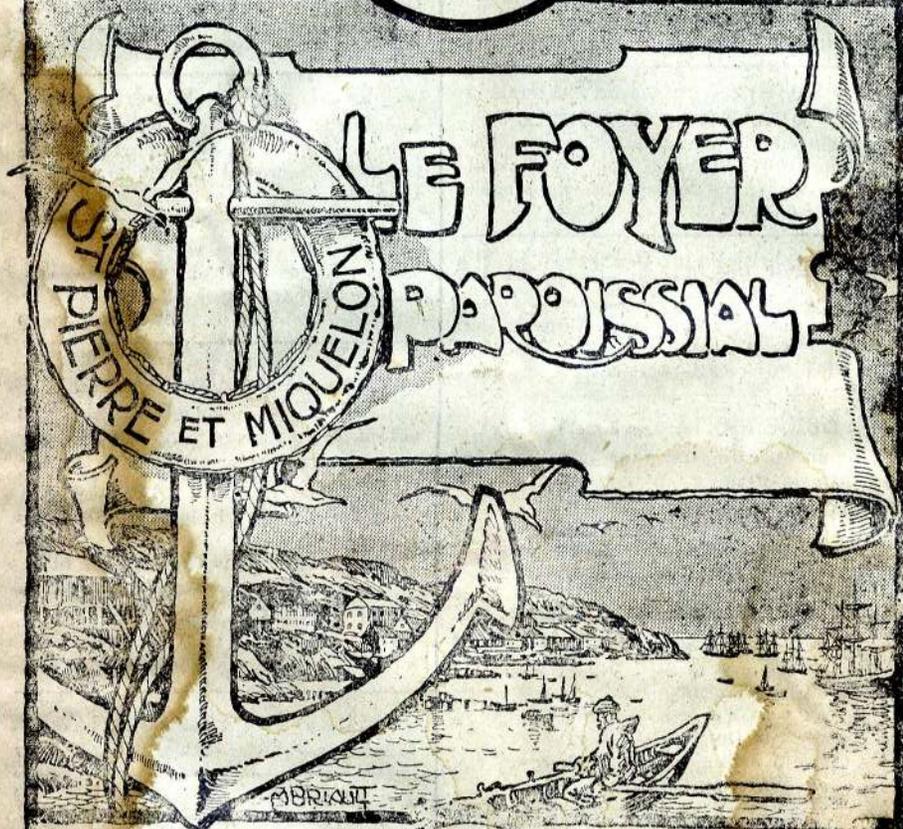


2^{me} Année

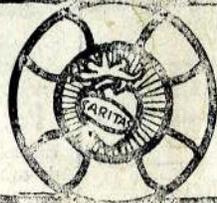
N° 13

JANVIER.

1924.



ABONNEMENT
(servi par la Poste)
France . . . 6 fr.
Etranger . . . 8 fr.



ADMINISTRATION
Au Presbytère
de Saint-Pierre.

**SAIN T-PIERRE (Illes St-Pierre et Miquelon)****HOTEL LALANNE**
QUAI DE LA RONCIERE**Constant DAGORT**

Commissions — Consignations
Liqueurs et tabacs.
Nouveautés, Epicerie. — Gros et détail.

Lespagnol Frères
QUAI DE LA RONCIERE

Appareils de chauffage en tous genres.
Pose de prises d'eau. Spécialités d'installa-
tions de salles de bains et de cabinets
inodores.

Comptoir Colonial G. Littayo et Cie

Magasin général. — Gros et détail. — Com-
mission. — Consignation. — Alimentation.
Liqueurs - Tissus - Confections - Parfums
l'ournitures en tous genres.

Boulangerie L. LEFRESNE

Fourniture de pain pour la ville et les
navires - Pain de fantaisie
Ouvert à toute heure.

Visitez le «New-York Stores». Modes et
Nouveautés. Marchandises nouvelles par
tous les courriers.

E. A. SIRE, rue Sadi-Carnot
Commissions- Consignations.

Agence de la Maison Robinson Export.
» des Liqueurs « Labbé François »
» de Dunville Whisky.
» de Cognac Audouin frères et C.
» de Vins Ducasse.

C.P. Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.**Aug. Fontaine,**

Draperies - Chaussures - Conserves ali-
mentaires - Boissons. - Gros et détail.

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co
Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes.
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » mono-
pole — Ship brokers — Importateurs de
toutes les marques de Whiskies et de
Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Arti-
cles de fumeurs — Sacs et papiers d'em-
ballage — Agent des Cigarettes Nationales

O. Lechevallier et Cie

Commissions - Consignations. Liqueurs
et tabacs - Champagne, Cognac et Whisky

Léon BRIAND

Vins de Bordeaux blanc et rouge en bar-
riques, demi-barriques. — Caisses : St-
Emilion - Sauternes - Haut-Barsac etc.

C. P. Chartier,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

LUCIEN RHOMER

Confiserie-Pâtisserie. *Ouvert tous les jours*

**LA MORUE FRANÇAISE ET
SÈCHERIES DE FÉCAMP**

Sous-agence Nord
Denrées de toutes sortes.

PIERRE COGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes - Articles
divers.

HOTEL ROBERT

Quai de la République



Paroles épiscopales

Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on remarque, dans la société actuelle, un abaissement du niveau moral. Cet état de choses entraîne, à l'occasion, de graves préjudices pour la santé du corps et surtout pour celle de l'âme; et il est la cause de ces dépenses déraisonnables que provoque si facilement le désir immodéré de s'amuser.

Cette constatation a été faite récemment, d'une façon toute particulière, chez nos voisins du Canada, où le laisser-aller « à l'américaine » avait accentué son influence démoralisatrice.

Le Cardinal Bégin, archevêque de Québec, signale ainsi le danger qui menace la société chrétienne du Canada: « Une triste expérience, dit-il, nous apprend que de nombreuses occasions de péché naissent dans la promiscuité des sexes, en particulier dans celle qui se rencontre dans les bals... Ces amusements engendrent une familiarité dangereuse entre les deux sexes favorisent le vice et ternissent, surtout chez les jeunes filles, ce blanc lis de la chasteté qui constitue leur principal ornement et qu'elles portent dans des vases fragiles. »

Et le Prélat ajoute, en soulignant les mots en italique: « Nous condamnons les danses comme le tango, le fox-trot, le turquoy-trot, le camel-trot, le shimmy, le cheek-to-cheek, le one-step, le two-step et autres du même genre, de quelque nom qu'on les appelle, qui sont des danses lascives *en elles-mêmes*, et aussi les danses qui sont lascives *par la manière de les danser*, comme la valse, la polka, qui se dansent ordinairement de nos jours *d'une manière lascive*. Nous les réprouvons fortement comme des occasions prochaines du péché... »

De son côté, Mgr Gauthier, administrateur du diocèse de Montréal, insiste sur le danger auquel on s'expose de coopérer au péché du prochain. « L'atmosphère qu'on respire dans ces fêtes dit-il, est trop chargée de sensualité, les sollicitations sont trop pressantes et trop prolongées pour que les hardiesses ne se sentent pas encouragées, et les faiblesses vouées par avance à la chute. Il n'est pas toujours nécessaire, pour être coupable, que l'on aille jusqu'à provoquer le péché du danseur avec une intention formellement mauvaise; il suffit que l'on y prenne part en connaissance et en pleine approbation. »

D'autre part, il est avéré que les amusements appelés *bals d'enfants* ne sont pas non plus sans inconvénients sérieux; et le Bulletin Ecclésiastique du diocèse de Strasbourg publie cette ordonnance qui mérite, même ailleurs, d'être prise en considération: « Les bals entre enfants des deux sexes sont des divertissements dangereux que l'Eglise réprovoque. Mgr l'Evêque les interdit dans toutes les sociétés catholiques de son diocèse.

Avis aux parents chrétiens !



Carême

Ce mot signifie l'espace de quarante jours consacrés à la pénitence, comme préparation à la fête de Pâques.

Ce nombre *quarante* a toujours marqué, dans les Saintes Ecritures, la durée des grandes expiations et des grandes préparations. Il est, selon S. Jérôme, celui de la peine et de l'affliction. Ainsi, au moment du déluge, une pluie de quarante jours et de quarante nuits submergea la race humaine à l'exception d'une famille; le peuple hébreu fut puni, plus tard, de son ingratitude et de sa révolte, par un séjour de quarante ans dans le désert, avant l'entrée dans la terre promise; Moïse et Elie, ces deux grands prophètes de l'Ancienne Loi, pour avoir accès auprès du Seigneur, soit au mont Sinai, soit au mont Horeb, durent jeûner pendant quarante jours; enfin Notre-Seigneur, résolu de soumettre sa chair aux rigueurs du jeûne, choisit le nombre de quarante jours pour cet acte solennel qui devait nous servir d'exemple.

Ajoutons que la pénitence du Carême revêt trois formes principales: le jeûne, l'aumône et la prière. Mgr le Préfet Apostolique donne à cet égard quelques renseignements utiles dans les prescriptions quadragésimales.

PRESCRIPTIONS DU CARÊME

et autres jours de l'année

Article 1^{er}. -- Nous rappelons aux Fidèles de Saint-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Eglise comme pratiques de pénitence.

Art. 2. -- La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. -- Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse.

Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. -- Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants:

Tous les vendredis de l'année;

Chaque mercredi de Carême; (1)

(1) au lieu du Samedi (Indult du 30 juin 1923)



Les 3 jours des Quatre-Temps;

Aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. -- La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes, des pâtes et une petite quantité de poisson. -- L'usage des œufs est interdit à la collation.

Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. -- Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^{me} année commencée, et cela:

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi;

Les 3 jours des Quatre-Temps;

Aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. -- D'après ce qui a été dit, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des jours de jeûne et d'abstinence:

Les mercredis et vendredis;

Les 3 jours des Quatre-Temps.

On ne peut donc faire, ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des jours de jeûne sans abstinence:

Les lundis, mardis, jeudis et samedis.

Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. -- Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. -- En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. -- Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. -- Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite aumône du Carême, proportionnée à leurs moyens.

Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété et de charité.

Art. 10. -- La moitié des aumônes du Carême sera distribuée aux pauvres.



de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. -- Conformément à une prescription du 4^e Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; -- en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques, si ce n'est que, de l'avis de son propre pasteur, il juge plus à propos de différer la communion pendant quelque temps, pour une cause juste et raisonnable.

Art. 12. -- Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 22 mars, quatrième dimanche de Carême et finira le 21 mai, jour de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 16 janvier 1925.

Ch. HEITZ,

Préfet Apostolique.

Paroisse de Saint-Pierre

CALENDRIER DU MOIS DE FÉVRIER 1925

1 Dimanche. -- 1^{er} du mois. Exposition du T. S. Sacrement pendant la grand-messe et les vêpres. -- Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes. -- Après les vêpres, procession mensuelle.

2 Lundi. -- Purification de la B. V. M. -- Anniversaire de la mort (1852) du Vénérable Serviteur de Dieu François-Marie-Paul Libermann, un des Fondateurs de la Congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie (1). -- A 8 h., bénédiction des cierges et messe. -- Le soir, à 6 h., chapelet et salut solennel. -- A 8 h., au Foyer paroissial (salle des Fêtes), réunion du cercle d'études des jeunes filles, Conférence et projections.

N. B. -- Peuvent y assister: les Enfants de Marie ainsi que les jeunes filles présentées par des E. de M. -- Les mères peuvent accompagner leurs filles.

3 Mardi. -- S. Blaise, év. et mart. -- Le soir, à 8 h. 1/4, au Foyer paroissial (salle des Fêtes), réunion du Cercle paroissial. Entrée libre pour les hommes et les grands jeunes gens. Conférence (projections).

5 Jeudi. -- Le soir, à 8 h. 1/4, réunion (*Heure Sainte*) pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

6 Vendredi. -- 1^{er} du mois. -- S. Tite év. et conf. -- Jour de l'Association du Sacré-Cœur. -- Anniversaire de l'élection (1922) de N. S. P. le Pape Pie XI. A 7 h., exposition du T. S. Sacrement. -- Le soir, à 8 h., Office.

(1) On sait que cette Congrégation est chargée de l'évangélisation d'un grand nombre de Missions en Afrique et en Amérique, ainsi que du soin spirituel des anciennes colonies françaises, parmi lesquelles St-Pierre et Miquelon.



7 Samedi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., m. de la Confrérie du S. Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies, salut.

10 Mardi. — 2^e du mois. Ste Scolastique, vierge. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

11 Mercredi. — Apparition de la B. V. M. à Lourdes (1858). — Le soir, à 6 h., chapelet et salut

12 Jeudi. — Les Sept Saints Fondateurs de l'Ordre des Servites, conf. — Anniversaire du couronnement (1922) de N. S. P. le Pape Pie XI.

15 Dimanche. — 3^e du mois. A la messe de 8 h., comm. mens. des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des E. de M. au Pensionnat.

16 Lundi. — Le soir, à 8 h., au Foyer paroissial, réunion du cercle d'études des jeunes filles. Conférence et projections.

17 Mardi. — Le soir, à 8 h 1/4, au Foyer paroissial (salle des Fêtes), réunion du cercle paroissial des hommes et grands jeunes gens. Conférence (projections)

18 Mercredi. — S. Siméon, év. et. mart. — Jour de l'Association des Mères Chrétiennes. — Le soir, à 8 h., instruction et salut.

22 Dimanche. — 4^e du mois. A la messe de 8 h., comm. mens. des garçons. — Après la grand-messe, le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des Quarante-Heures. — A 2 h., vêpres, chapelet. — A 6 h., complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église.

23 Lundi. — S. Pierre Damien, év., conf. et doct. — A 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.

24 Mardi. — S. Mathias, apôtre. — A 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies, amende honorable et bénédiction.

N. B. — A partir d'aujourd'hui, clôture du temps pour la *bénédiction nuptiale solennelle* jusqu'au lundi de Pâques.

25 MERCREDI DES CENDRES et commencement du Carême. — A 8 h., avant la messe, bénédiction et imposition des cendres. — Le soir, à 8 h., office, instruction, imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin; bénédiction.

27 Vendredi. — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix et bénédiction.

28 Samedi. — A 7 h., messe et comm. des E. de M. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et salut:

N. B. — Le samedi, pendant le Carême, l'*Angelus*, à midi, est récité debout.

Messes. — Dimanches et fêtes: 6 h. 1/2, 8 h. et 10 h. — Jours de semaine (ordinairement dans la chapelle du Sacré-Cœur): 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h. — Le Jeudi, à 8 h. (à l'église): messe des enfants.

Confessions. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.



Un peu de statistique

PAROISSE DE SAINT-PIERRE

En 1924, il y a eu, à Saint-Pierre : 88 baptêmes ; 20 mariages ; 14 décès d'enfants ; 52 décès d'adultes ⁽¹⁾ ; 53 communions solennelles ; 120 confirmations ; environ 1900 communions pascales ; plus de 25000 communions de dévotion.

Les Œuvres paroissiales. — Elles accusent des progrès consolants.

1° La Société des Marins, sous le patronage de N.-D. de Bon Secours : 190 membres actifs ; 38 membres honoraires ou bienfaiteurs.

2° La Confrérie du Saint-Sacrement, pour les hommes, avec 33 membres adhérents.

3° L'Œuvre de la Propagation de la Foi : 18 zélatrices et 262 membres. Ce groupement a recueilli pendant l'année, pour les Missions, la somme de 908 fr.50.

4° La Saint-Pierraise, groupement officiellement déclaré qui a pour but de travailler à l'éducation morale, sociale et patriotique de la population, par des conférences, des cercles d'études, des représentations scéniques et autres distractions honnêtes et instructives. Outre son conseil d'administration composé de 7 membres, la Saint-Pierraise compte 25 membres actifs et quelques membres honoraires.

5° Le Patronage St-Charles, avec ses différents groupements : l'Avant Garde, avec 14 membres ; le patronage des Grands : 36 membres ; les 2 groupes des Jeunes : 120 membres.

6° La Fraternité du Tiers-Ordre de S. François d'Assise qui compte 69 membres et plusieurs adhérents isolés (hommes).

7° L'Association des Mères Chrétiennes, avec 260 membres.

8° L'Association des Enfants de Marie, avec 143 associées, et une vingtaine actuellement absentes de Saint-Pierre.

9° L'Association du Sacré-Cœur et de l'Apostolat de la Prière, pour les personnes mariées, ou âgées de 30 ans. Elle compte 405 membres, dont 26 zélatrices.

10 La Confrérie du S. Rosaire, avec 567 membres dont 30 zélatrices.

(1) Sur ces 52 défunts, 44 avaient reçu les derniers sacrements ; les autres sont morts subitement, ou ont péri en mer.



11° La Ligue Eucharistique — pour les enfants. Elle compte 60 garçons et 116 filles.

12° L'Œuvre de la Sainte-Enfance—en faveur des petits enfants païens. Y sont inscrits à peu près tous les enfants de nos écoles et des catéchismes. Les petits zélateurs et zélatrices ont recueilli pendant l'année, pour les enfants païens, la somme de 2.188 francs, soit 800fr. de plus que l'année précédente.

13° Nos écoles libres : le Collège St-Christophe, le Pensiennal et l'Ecole Ste-Croisine, œuvres importantes et que le Bon Dieu bénit visiblement. — Le Collège St-Christophe et l'Ecole Ste-Croisine sont à la charge du Préfet Apostolique, c-à-d. de la paroisse.

14° Le Foyer paroissial, immeuble mis gracieusement à notre disposition par S. G. Mgr Légasse, Evêque de Périgeux et Sarlat, ancien Préfet Apost. de St-Pierre et Miquelon : c'est la maison des Œuvres St-Pierraises, où se réunissent, à l'occasion, les différents groupements énumérés.

15° La Bibliothèque paroissiale, administrée par les Enfants de Marie. Elle a environ 2.000 bons livres, et beaucoup de lecteurs.

16° Notre bulletin mensuel, « le Foyer paroissial », arrivé à la fin de sa première année d'existence, reçu avec plaisir par les Saint-Pierrais de St-Pierre, et peut-être encore davantage par ceux qui sont en France ou à l'Etranger.

Enfin 17° l'Ouvroir qui a fonctionné l'hiver dernier, avec le concours dévoué de plusieurs dames et jeunes filles de la ville. Subventionné par M. le Gouverneur pour une somme de 3000 fr., il a fourni des vêtements et des chaussures, à bon nombre d'enfants nécessiteux.

Un mot au sujet des charges de la paroisse.

D'après les comptes soumis au Conseil de Fabrique, l'entretien de l'église et les réparations qui ont été faites ont coûté un peu plus de 31.000fr.

Les frais de chauffage, pour l'exercice en cours, ont été moindres que l'an dernier à cause de la grande générosité d'un bienfaiteur anonyme qui a voulu fournir, à lui seul, presque tout le combustible. Dans ces conditions, il nous a été possible de renouveler l'appareil de chauffage.

La future école Ste-Croisine a déjà absorbé 6000 francs. On compte que les travaux de reconstruction coûteront dans les 100,000 fr.

Au collège St-Christophe, on a fait des réparations et installations urgentes, pour près de 4.000 francs.

Au Foyer paroissial, les réparations ne cessent d'être à l'ordre du jour.



Les frais de chauffage et d'éclairage accusent un chiffre élevé. Disons que le produit des séances récréatives nous aide à couvrir une partie des dépenses occasionnées par le fonctionnement des Œuvres paroissiales.

En résumé, le chiffre des dépenses de l'année 1924 s'est élevé à peu plus de 70.000 fr., — dépenses qui ont été payées.

Quant aux sources de recettes, les voici : Denier du culte ; offrandes faites à l'occasion des cérémonies religieuses demandées ; produit des quêtes et de la location des places à l'église ; dons déposés dans les tronc, ou remis directement au Préfet Apostolique.

Ce court exposé est assez éloquent par lui-même et n'a pas besoin de commentaires. Concluons par ces mots :

Merci à la bonne Providence ! Merci aux Saints Patrons de la Paroisse ! Merci à nos chers Paroissiens, à tous nos bienfaiteurs connus et inconnus !

C. H.

Chronique de Saint-Pierre

Actes paroissiaux

du 15 décembre 1924 au 15 janvier 1925

BAPTÊMES. — Ont été baptisés et sont devenus enfants de Dieu et de l'Église,

Le 18 décembre: André-René-Jean-Marie BRY. Parrain: Joseph Bry; marraine: Jeanne Kerhoas. — Michel-François-Etienne STROUD. — *4 janvier:* Georges-Henri POIRIER. Parrain: Ernest Goutière; marraine: Vve Louis Poirier. — *7 janvier:* Yolande-Jeanne-Marguerite GOÉCOËTCHÉA. Parrain: Jean Capentégu; marraine: Suzanne Disnard. — *8 janvier:* Josépha-Thérèse-Anita DISNARD. Parrain: Victor Leloche; marraine: Stella Disnard. — *10 janvier:* Paullette-Marie-Marguerite Clémentine LULERRIAGA. Parrain: Edouard Jaccachury; marraine: Clémentine Jaccachury. — *11 janvier:* Charles-Maurice-Pierre LELORIEUX. Parrain: Henri Gautier; marraine: Léontine Fouchard. — *14 janvier:* Thérèse-Lucienne-Marie GIRARDIN. Parrain: Lucien Girardin; marraine: Marie Urdanabia.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, *le 15 janvier:* Grégoire LARRANAGA et Marie LISSARAGA, née Oyarbide.

SÉPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, en attendant la résurrection des corps,

Le 20 décembre: Michel-François-Etienne STROUD, 1 jour. -- 22 décembre: Georges-Joseph-Michel BORTHAIRE, 4 mois. -- 3 janvier: Jeanne-Marie LAURENT, née Grosvalet, 82 ans. -- 9 janvier: Henri GIRARDIN, 50 ans. -- 10 janvier: Angèle LEVAVASSEUR, née Fauvel, 80 ans. -- 13 janvier: Eugène-Paul-Joseph NICOLE, 12 ans.

Echos du Mois

(DU 15 DÉCEMBRE 1924 AU 15 JANVIER 1925)

Mauvais temps. — Il s'annonce pour de bon, avec la neige et le vent. Le *Pro Patria*, une fois de plus, a pu s'en apercevoir: ayant quitté Saint-Pierre le lundi 15 décembre, à 9 h. du matin, il n'est arrivé à North-Sydney que le mercredi dans la soirée.

Le service postal. — Le contrat qui assurait le service postal entre St-Pierre et le Canada est arrivé à son terme le 16 décembre dernier, et n'a pas été renouvelé. En attendant qu'un nouveau projet d'adjudication soit agréé par le Département, le *Pro Patria* est remplacé par le vapeur anglais *Sable I*. Le premier départ pour Halifax a eu lieu le 26 décembre.

Elections annuelles. — C'est à l'Association des Enfants de Marie qu'elles ont eu lieu le dimanche, 21 déc. M^{lle} Berthe Fumey a été réélue présidente; M^{lle} Marie Lemoal, est devenue vice-présidente. Après cela, le bureau a été ainsi composé: Secrétaire-trésorière: M^{lle} Marie Davis; Conseillères: M^{lles} Paulette Couffon, Louise Déminiac, Marie Dollo, Madeleine Gloanec, Marguerite Ozon, Victoria Pichon, Jeanne Trédan.

Commencement d'incendie. — Lundi, 29 déc., vers 7 h. du matin, le feu s'est déclaré dans les dépendances de l'hôtel Lalanne. Des cendres non éteintes avaient été jetées près de caisses vides; et celles-ci avaient fini par s'enflammer. Ce ne fut qu'une alerte, car le danger ayant été signalé à temps, le feu put être vite étouffé et ne causa pas de dégâts.

Nécrologie. — Lundi, 29 déc., une foule nombreuse s'était donné rendez-vous à l'église pour un service funèbre demandé par la Société « La Morue Française ». On savait depuis quelques jours, que M. Saint-Martin Etcheverry, universellement estimé dans notre ville, qu'il avait quitté le 24 nov. dernier, était mort subitement à Saint-Malo, le 21 décembre. Qu'il repose en paix!

Noël. — C'est la belle fête traditionnelle tout embaumée des plus douces émotions, toute radiieuse de la naissance de l'Enfant Jésus. Avant l'heure « solennelle », l'église est comble; et dans la foule se trouvent bon nombre d'habitants de l'île et de Miquelon.



Pendant que résonne le « Minuit, Chrétiens », le cortège des enfants de chœur et du clergé, précédé du Suisse on ne peut plus majestueux dans sa tenue des grandes fêtes, sort de la sacristie. Puis vient Monseigneur conduit par le Maître des cérémonies. L'Office pontifical va commencer.

Les Saint-Pierrais ont l'occasion, plusieurs fois par an, d'admirer la splendeur de nos fêtes religieuses. Ajoutons que les chantres, près de l'harmonium du chœur, que la chorale des Enfants de Marie, que le grand orgue, que les enfants de chœur ont été, une fois de plus, à la hauteur de leur tâche.

Sermon de circonstance par le R. P. Lucas. Après la messe pontificale, deux prêtres ont distribué la Sainte Communion à la foule des Fidèles, pendant que Monseigneur célébrait deux messes basses, avec accompagnement de cantiques.

A 2 h., c'était la fin des belles cérémonies de cette nuit. Peu après, « Thélot » eut le geste discret qui arrêta le courant électrique et plongea la ville dans l'obscurité.

Dans l'après-midi, après les vêpres, il y eut une matinée enfantine au Foyer paroissial. Salle comble.

Au programme, entre autres: *Les bergers à la Crèche* (pastorale). Délicieux, l'Enfant Jésus, ainsi que les jeunes artistes, élèves du pensionnat, dans leurs costumes orientaux.

Gracieusement débitée, la *Cueillette de l'Enfant Jésus*, par une mignonne fillette de sept ans.

Au bureau du Chef, comédie militaire, donnée par les jeunes gens de l'« Avant-Garde », eut un succès d'hilarité générale du commencement jusqu'à la fin.

Pour terminer, une tombola d'« Arbre de Noël », pour laquelle de généreux bienfaiteurs avaient fourni des lots nombreux.

La « Saint-Pierraise ». — C'est une association légalement déclarée à la date du 8 décembre 1924. D'après ses statuts, elle a pour but de travailler à l'éducation morale, sociale, et patriotique de la population St-Pierraise, par des conférences, des cercles d'études, des représentations scéniques et autres distractions honnêtes et instructives. — Son siège social est à St-Pierre, immeuble du Foyer paroissial.

Elle compte des membres actifs et des membres honoraires.

Pour être membre actif, il faut: 1° être agréé par le Conseil; 2° prêter gratuitement son concours à l'Association.

Les ressources pour couvrir les frais occasionnés par le fonctionnement de l'Œuvre (entretien des locaux nécessaires à l'accomplissement du but proposé, éclairage, chauffage, préparation des réunions, etc.) sont fournies: 1° par les cotisations des membres honoraires; 2° par les séances récréatives et instructives organisées par l'Association; 3° par les subventions éventuelles de la Colonie et de la Commune.

C'est sous le patronage de la *Saint-Pierraise* qu'ont lieu les cercles d'études et les conférences pour les différents groupements paroissiaux. Ainsi, mardi soir, 23 déc., il y a eu, au Cercle d'études des jeunes Filles, une causerie sur



la preuve de l'existence de Dieu, tirée du spectacle de la nature. — Dans la réunion du 6 janvier, on s'est arrêté à une analyse psychologique de la jalousie, agrémentée de nombreuses anecdotes piquantes. Puis une série de projections a permis de faire un rapide voyage à la Grande-Chartreuse.

Au Cercle des hommes, le 23 déc., M. Sasco a fait une intéressante conférence sur les notions du droit et de la loi. — Après quoi il y a eu un échange de vues pour assurer aux Saint-Pierrais qui le désirent le service de bons journaux. Ajoutons que l'opinion générale a été que *La Croix* répond le mieux aux desiderata des intéressés.

Lundi, 12 janvier, en présence d'un nombreux auditoire, Monseigneur a parlé de l'idée de Patrie et a fait voir comment en France, à notre époque, des doctrines antipatriotiques cherchent à se faire accréditer par des journaux et par des commis-voyageurs en bolchevisme. L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de donner un résumé de cette causerie que l'assistance — où se trouvaient plusieurs anciens combattants — a suivie avec un visible intérêt.

Solennité de l'Épiphanie (11 janvier). — Après la fête religieuse, une séance récréative pour les enfants, à 5 h. du soir : c'était donner satisfaction à ceux qui n'avaient pu assister à la matinée de Noël.

Cette fois, ce sont les élèves du Collège St-Christophe qui ont donné, dans une opérette, *Le Noël de Jehan le pauvre*, où le bon goût et la richesse des costumes rehaussait encore l'entrain des acteurs.

Les élèves du Pensionnat et de Ste-Croisine ont été aussi de la partie. *Par la cheminée* et *La Sainte Famille en Égypte* ont été deux jolis numéros du programme. — Toutes les places ayant été retenues d'avance, une reprise a dû être annoncée pour le dimanche suivant.

Pour les nécessiteux. — Un arrêté du Gouverneur, en date du 15 janvier 1925, accorde des réductions sur le prix du pain aux familles nombreuses et à certaines catégories de personnes plus particulièrement éprouvées par la crise de la vie chère. Chaque intéressé aura droit à 12 kilog. de pain par mois sur un prix de base de 1 fr, 80 le kilog., — le budget local devant prendre à sa charge la différence avec le prix normal de vente.

SAINTE-CROISINE

La souscription pour la reconstruction de l'École Sainte-Croisine est toujours ouverte.

Les offrandes peuvent être déposées dans le tronc spécial qui se trouve à l'église, sur le socle de la statue de la Sainte Vierge, ou remises directement à Mgr le Préfet Apostolique.



Un peu de notre Histoire (9).

Après les actes de mariage reproduits dans le dernier N° du « Foyer paroissial », voici, *tels quels*, des extraits mortuaires qui forment un supplément plein d'intérêt pour l'histoire d'une famille Miquelonnaise:

Extraits mortuaires du frère, de la sœur, de la mère de pierre Onel, fils de feus Jacques Onel, irlandais.

Je soussigné certifie sur la déposition des quatre témoins sous-mentionnés, le nommé paul Onel frere de pierre Onel, fils de Jacques Onel defunt et de françoise Sire son épouse, ses pere et mere, âgé d'environ dix-sept à vingt ans, noyé il ya bien des années dans le dérangement des guerres il se trouvoit enfin résidant à l'isle St-Jean, havre de Bedek; de la il alloit à la Boujangane en Acadie; il estoit monté dans un esquif escorté d'un autre esquif et d'un bateau sur lequel estoient montés plusieurs de mes paroissiens actuels, hommes mariés aujourd'hui, lesquels ont vus périr les deux chaloupes, elles estoient montées ces deux chaloupes de quatre hommes, sçavoir dans l'une d'elles paul Onel avec un de ses oncles nommé de son nom de famille dit Mon-fils. Il a été retrouvé et enterré à la Boujangane; ce qui est un fait certain comme me le déposent juridiquement sur les Saints Evangiles et sur le crucifix les quatre témoins ci-dessous nommés; et un de mes paroissiens homme aujourd'hui marié nommé Jos Vigneaux dit Maurice lui-même l'ayant retrouvé, l'a enterre.

Je soussigné certifie Marie Onel sœur de Pierre Onel, fille du légitime mariage de feu Jacques Onel et de défunte françoise Sire son épouse ses pere et mere, âgée d'environ dix-sept ans, décédée il y a longtems comme me le dépose juridiquement sur les Saints Evangiles et sur le crucifix la nommée Anne poirier femme de pierre Onel, d'après le récit qu'elle a oui, lorsqu'elle demouroit alors à halifax (mais aujourd'hui domiciliée de mon isle Miquelon) d'un nommé Zacharie Richard, âgé d'environ quarante ans, homme marié, et qui venoit de la philadelphie des Carolines, lequel lui a assuré l'avoir vue mourir en un hôpital à la Caroline, et qui plus l'avoir vue emporter de sa maison pour la déposer en son repos éternel. J'omet les autres circonstances de son décès et de son convoi. C'est ce que la dite anne poirier me certifie juridiquement, et le propre pere et la propre mere de la anne poirier femme de pierré Onel, sçavoir claude poirier et Marguerite Sire son épouse, ses pere et mere ont entendu dans le meme tems ce meme recit de la propre bouche de Zacharie Richard. Je ne m'étendrai point sur ce détail de preuves, je crois pouvoir et devoir me contenter d'affirmer sans aucune hésitation que elle est véritablement morte sur la déposition juridique que m'en font sur la foy publique les quatre témoins sous-mentionnés hommes prudents de nôtre isle Miquelon.

Je soussigné certifie la nommé françoise Sire épouse en premières noces de Jacques Onel et mere du defuat paul Onel et de Marie Onel, et femme en secondes noces d'un nommé fournier Canadien, estre réellement décédé à la Caroline environ cinq ans après son second mariage: c'est un fait certain, les quatre témoins ci-dessous inscrits avec la Anne poirier épouse de pierre Onel me le certifient juridi-



quement sur le bruit public, je le dirai même certain la Anne poirier femme de pierre Onel et son mari ont été même invités il y a quelques années sçavoir environ quatre ans à retirer par charité le seul et unique enfant qu'elle avait eu en ce second mariage et lequel enfant étoit alors au cap françois chez un nommé Belle-avance, canadien, comme vraisemblablement il y est encore actuellement.

L'on ne parle point ici d'un petit frere qu'a eu autrefois pierre Onel, et lequel mourût tout petit, comme décédé tout de suite: le fait est certain et incontestable.

Ainsi me déposent juridiquement sur les Saints Evangiles et sur le crucifix la mort réelle 1^o de paul Onel, 2^o de Marie Onel, 3^o de françoise Sire les quatre témoins tant cités etc.... Collationné etc....

Suivant une coutume séculaire, les Acadiens se mariaient entre eux; et, sauf de très rares exceptions, ceux venus à Miquelon, lors de la paix de 1763, continuèrent cette tradition. En effet, sur 82 mariages contractés de cette date à 1778, on n'en relève que dix entre Acadiennes et sujets de France et un entre un Acadien et une métropolitaine. Trois mariages ont lieu entre personnes de France.

Ce ne sera vraiment qu'à partir de 1816 que les familles acadiennes de nos établissements, principalement celles établies à St-Pierre, s'assimileront peu à peu à la population sédentaire métropolitaine. Mais si de ce fait leur intégrité ethnique s'est beaucoup amoindrie, on aurait toutefois tort de croire que le sang des lointains aïeux a tout à fait cessé de circuler dans les veines des générations actuelles. Disons-le: il reste encore quelque chose de la race. De tempérament frondeur, mais bons enfants, les « Cadiens » possèdent une énergie obstinée, à tel point qu'on peut leur appliquer sans conteste le vieux dicton populaire rappelé par M. Lauvrière dans son ouvrage: « Entêté comme un Acadien ». Avec cela débrouillards, patriotes (ils l'ont bien prouvé pendant la grande guerre) et intimement attachés à leur foi religieuse. Enfin, pour employer la même expression originale dont se sert un voyageur visitant l'Acadie avant le « grand dérangement » et que cite le même auteur, (1) il importe de remarquer que les familles du pays sont « plantureuses en progéniture », ce qui fit l'admiration de M. Albert Sarraut, ministre des colonies, lors de son rapide voyage dans nos îles, en janvier 1923.

Nous sommes persuadés que les lecteurs du *Foyer paroissial* nous sauront gré de leur donner, dans le prochain numéro, avec le lieu d'origine et la date du mariage, les noms, prénoms, professions des parties figurant dans les actes qui constatent les 14 unions dont nous avons parlé plus haut, et qui font exception, à cette époque, à la règle générale.

(A suivre)

E. S.

(1) *L'Agonie d'un Peuple*, Tome I, p. 193.



En cour d'assise

Tout blême, avec des yeux cerclés de rouge, un regard flottant de fauve sournois, la bouche fendue d'un sourire vague et niais, Emile Gaudot est assis au banc des prévenus.

Le tribunal est à sa place. Après les questions d'usage, le président continue :

— Gaudot, vous avez assommé Rosine Ménéié pour lui voler 40 sous. Vous espérez trouver une plus forte somme; sans cela vous n'auriez jamais commis votre crime ?

— J'sais pas, M'sieur.

— Comment vous ne savez pas ?

— Ma foi non... Qu'est-ce que ça pourrait faire une vieille carcasse de plus ou de moins ! Moi je travaille à n'importe quel prix.

— Votre cynisme révolterait des cannibales. Quand on songe que vous n'avez que dix-sept ans, et que vous avez déjà un formidable dossier, on se demande à quelle école d'infamie vous avez appris tous les secrets du mal.

— Ça pousse tout seul, M. le Président.

— Vous reconnaissez exacts tous les détails énumérés dans l'acte d'accusation ?

— J'avouerais tout ce qu'on voudra. Je m'en fiche comme un poisson d'une pomme.

— Messieurs les jurés apprécieront votre attitude. — Je donne la parole à votre défenseur.

..

Et l'avocat, maître Saint-Appert, se lève :

Messieurs, ma tâche est bien simple, car l'accusé a tout avoué. Je n'ai pas à le défendre, puisque je ne vois pour lui aucune issue à la miséricorde; aussi je serai bref.

Mais si la justice lui demande compte de son crime, vous me permettez de demander compte à mon tour à la justice de son arrêt. Que sera t-il ? Je l'ignore. Mais quel qu'il soit, il y a quelqu'un de plus coupable que le coupable lui-même. Ce coupable, Messieurs, je vous le dénonce, ou plutôt ces coupables je les accuse : c'est vous-mêmes qui m'écoutez, vous qui représentez ici la société, cette société forcée de punir les fautes que son incurie et sa corruption n'ont pas su prévenir.

Dans l'école, il y avait jadis le Christ sur la croix, — l'école où vous appelez l'enfant pour l'instruire. Eh bien, si Gaudot l'avait rencontré là, à ce moment, il aurait évité le banc d'infamie où il est aujourd'hui.

Qui lui a dit qu'il y avait un Dieu, une justice future ? Qui lui a parlé de son âme, du respect de son prochain, de l'amour de ses frères ? Qui a appuyé ces leçons sur la seule autorité solide : l'autorité de Dieu ?

On a laissé cette âme à ses mauvais instincts. Cet enfant a vécu comme

un jeune fauve dans un désert, seul dans cette société qui va frapper le tigre quand elle aurait dû, à l'heure propice, couper ses griffes et calmer sa férocité.

Oui, c'est vous que j'accuse, Messieurs, vous civilisés qui n'êtes que barbares, moralistes qui menez l'athéisme à grand orchestre et qui vous étonnez qu'on réponde par la déchéance et par le crime !... Condamnez mon client, c'est votre droit; mais moi, je vous accuse, c'est mon devoir !...

Après le verdict du jury: Travaux forcés à perpétuité.

Chronique de l'Île-aux-Chiens

DU 15 DÉCEMBRE 1924 AU 15 JANVIER 1925

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de mariage, le 14 janvier: Louis-Emile LAIGNOULT et Augusta-Elisabeth-Philomène NOUVEL.

SÉPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, le 22 décembre: Alphonse CHATEL, 13 mois. — 4 janvier: Appollonie CLÉMENT, 66 ans. — 7 janvier: Alphonse MOREL, 43 ans.

Le service paroissial. — Il est assuré momentanément par les Pères de St-Pierre, le curé étant invalide depuis plus de deux mois et obligé de rester auprèsbytère où il est rentré pour Noël.

A l'« Etoile ». — Dimanche, 11 janvier, les séances récréatives ont recommencé à la salle paroissiale de l'Île. Au programme, plusieurs films de cinéma très intéressants qui avaient été prêtés obligeamment par le Foyer paroissial de St-Pierre.





Chers Abonnés,

Si ce n'est fait,
renouvelez votre abonnement
au « Foyer paroissial »

pour 1925

On peut se procurer la collection complète des N^{os} du « Foyer paroissial » parus pendant l'année 1924. — Prix des 12 Numéros : 6 fr. — S'adresser auprèsbytère.

Chronique de Miquelon

DU 15 DÉCEMBRE 1924 AU 15 JANVIER 1925

Mouvement de la population. — Rien à signaler, si ce n'est l'exode de quelques Miquelonais à Saint-Pierre, dans l'intention d'y passer l'hiver.

Du 15 déc. au 15 janv., il n'y a eu ni mariage, ni baptême, ni sépulture.

Mouvement des esprits. — Ici, c'est autre chose. Le diapason est monté, pendant quelques jours, aux notes aiguës... D'aucuns étaient inquiets au sujet des communications avec le chef-lieu: elles étaient devenues incertaines depuis que le vapeur « St-Pierre » avait cessé ses voyages hebdomadaires. D'autre part, Miquelon s'était vu privé de pain pendant plusieurs jours, à la suite de la fermeture inopinée de l'unique boulangerie.

Le 30 décembre, heureusement, la goëlette « Capelan » est arrivée malgré le mauvais temps, amenant M. le Maire et une provision de pain et de farine. On apprend alors que « La Morue Française » mettait le four de sa boulangerie à la disposition de la commune. Ce sera donc la municipalité qui ravitaillera les administrés. Et nos édiles, voulant parer à toute nouvelle éventualité fâcheuse, ont décidé dare-dare la construction d'un four et voté, à cet effet, un crédit de 30.000 fr.

Epizootie canine. — Le nombre des chiens a singulièrement diminué à Miquelon, dans ces derniers temps. Les uns ont définitivement disparu de la circulation; les autres, plutôt rares, traînent chez leurs maîtres le reste d'une misérable vie.

A présent, deux questions se posent: 1^o Comment assurer les voyages à la montagne pour chercher du bois, puisque les traîneaux sont sans attelages ?

2^o A la chasse, comment s'y prendre, quand le gibier de mer, dûment touché, flottera au large et narguera le chasseur privé de son chien ?

**SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)****American House**

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière

Madame Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soiries - Fourrures - Parfums.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires - Entrepreneur en tous genres.

Louis LEGENTIL

Représentant en vins de Bordeaux.

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Épicerie - Mercerie - Quincaillerie.

**La Morue Française
& Sécheries de Fécamp**

Armement à la grande pêche et au long-cours. Service postal entre St-Pierre et le Canada. Approvisionnements généraux

MOTEURS« **DELCO - LIGHT** »

MM. Landry et Pine, représentants

A. ROULETBoucherie - Charcuterie.
Commission - Consignation.**Pension Restaurant**

Madame Cadet - Etcheverry, Quai de la Roncière.

V. D. GAUVAIN Réexport

Rue Nielly.

Exposition permanente d'articles
d'exportation française de luxe.*High class export goods
of every description.*

Adr. tél.: Réexport St-Pierre Miquelon.

Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation
Alimentation - Liqueurs - Tissus - Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres.**Représentant***Cognac:* Maison Bisquit-Dubouché, Jarnac*Champagne:* V° Cliquot-Ponsardin, Reims*Vins fins:* Roseheem et C°, Bordeaux.*Armement:* Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon.*Morues:* Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux.*Armement:* Maison Ch Leborgne, Paris.*Assurance Maritime:* The Board of Underwriters of New-York, N.-Y.*Assurance contre l'incendie:* Phoenix Insurance Co limited of London, L.*Moteurs marins:* The Hubbard Motor Co, Connecticut.**La Banque Canadienne de Commerce**

Siège social, TORONTO, Canada.

Actif au delà de 500.000.000 dollars.

Capital versé: 20.000.000 "

Fonds de réserve: 20.000.000 "

Affaires de Banque en général

580 Succursales au Canada, en outre à Terre-Neuve, Yukon, Antilles Anglaises, Cuba, Mexique, Etats-Unis et Angleterre. Correspondants dans toutes les parties du monde. — Pour la France en particulier: Banque Nationale de Crédit — Barclays Bank (Overseas) Limited — Crédit Commercial — Crédit Lyonnais Société Générale.

Nous acceptons des dépôts en dollars ou en francs sur lesquels nous payons 3 % d'intérêt dans notre département d'Épargne.

Consultez-nous pour vos envois d'argent, placements, etc.

Nous apportons les mêmes soins à toutes les transactions, quelle que soit leur importance.

Heures de bureau:*Matin:* 10 h. à 11 h. 30. *Soir:* 1 h. à 4 h.*Agence de St-Pierre et Miquelon.*G. D. DALLAIRE,
Directeur.